

RH05



LA MISSION DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE) DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Formation animée par
Yann BOURMAUD MEREL,
Responsable du Pôle juridique social et
RH, diplômé avocat en droit social



PARTICIPANTS

· Membres élus représentants du personnel au Comité Social et Economique (CSE) des entreprises de moins de 50 salariés, dirigeants d'entreprise, employeurs de tous secteurs d'activité, personnel des services RH, gestionnaires paie, gestionnaires RH.



DURÉE ET TARIF

· **1 jour** (7 heures)
· **INTER** : 395 € HT (repas inclus)
· **INTRA** : nous consulter



PRÉREQUIS

· Cette formation ne nécessite pas de prérequis.



HORAIRES :

9h00 - 12h30 /
14h00 - 17h30

+ D'INFOS & INSCRIPTION



INTER

CETTE FORMATION VOUS INTÉRESSE ?

Contactez-nous par mail ou téléphone et nous fixerons une date en fonction de vos disponibilités.

formation@competences-plus.pro - 02 40 12 79 46



INTRA

OBJECTIFS

- Permettre aux membres de CSE élus de maîtriser le cadre juridique, les missions et responsabilités du CSE
- Permettre aux membres de CSE élus d'assurer leur mandat et leurs missions avec pertinence, efficacité et sérénité

PROGRAMME

- Comprendre le cadre juridique et la mise en place du CSE : les Ordonnances Macron, la préparation et le déroulement des élections
- La composition du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Les heures de délégation
- La formation des membres
- L'obligation de secret et de discrétion des membres
- Les moyens dont bénéficie le CSE : local, affichage, communication
- Les réunions avec l'employeur
- Les attributions du CSE en matière de réclamations individuelles et collectives
- Le rôle du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Les relations du CSE avec l'inspection du travail
- Etude de cas concrets et mises en situation pratiques